



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR  
MRC DE PORTNEUF**

## **AVIS DE PROMULGATION**

---

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2022 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2023**

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté, à la séance ordinaire du 9 janvier 2023 2023, le *Règlement numéro 216-2022 fixant les taux de taxation et de tarification pour l'exercice 2023*.

L'objet de ce règlement a pour but de fixer le taux de la taxe foncière générale, des taxes spéciales et des différents tarifs et compensations exigibles pour l'exercice financier 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné à Saint-Casimir, ce 10ième jour de janvier 2023.

  
René Savard  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 10 janvier 2023 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

  
René Savard  
Directeur général et greffier-trésorier

